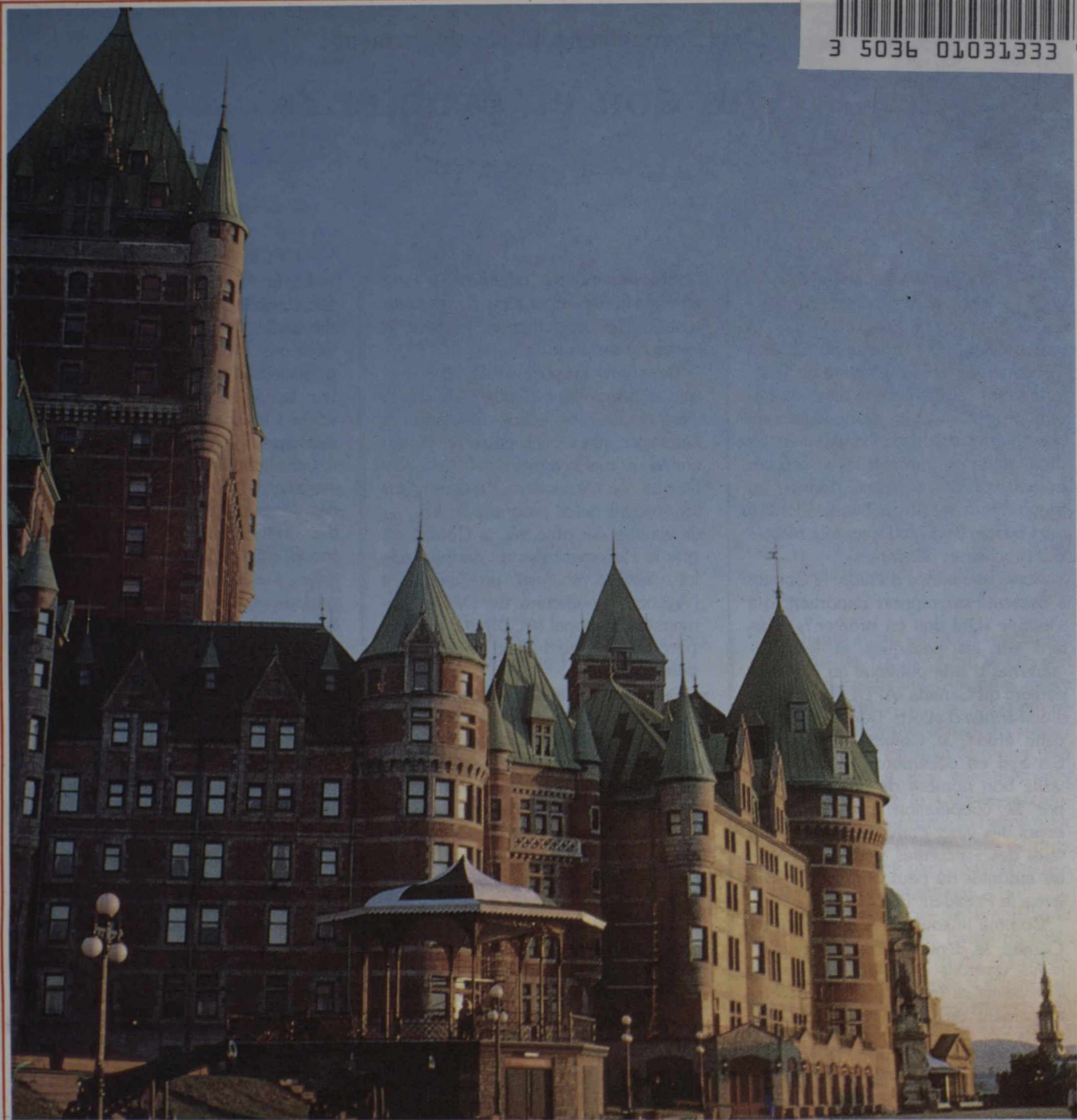


CA1
EA965
C11f
#30 août 1987
DOCS

ISSN 0250-1635

Canada et l'Afrique

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



CLAIRE DUFOUR - CHATEAU FRONTENAC



Les Sommets de la Francophonie
et du Commonwealth au Canada

Rapport parlementaire
sur la politique d'aide canadienne

L'aide canadienne au développement : «Qui doit en profiter ?»

LE Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des Communes du Canada a recommandé à l'unanimité au Gouvernement du Canada la décentralisation de l'ACDI et la réorientation du programme d'aide du Canada vers les droits de la personne et les ressources humaines. Il veut ainsi donner au programme «l'élan politique dont il aura besoin pour s'adapter aux réalités des prochaines décennies».

Après une année d'étude, le Comité a présenté un rapport important, qui s'intitule «Qui doit en profiter ?», portant sur les politiques et les programmes d'aide publique au développement du Canada (APD). Il est le fruit d'une année d'efforts. Dans le cadre de cette étude, le Comité est venu au Sénégal en décembre 1986, où il a visité bon nombre de projets réalisés par la coopération canadienne au cours des vingt dernières années et a tenu des rencontres fructueuses avec les autorités du pays dont Son Excellence le Président Diouf.

Comme le souligne le Président du Comité, le député William Winegard, «nous espérons que nous réussissions à réorienter ce programme vers le développement des ressources humaines,

l'établissement de relations à long terme et la décentralisation au profit du terrain. Ces trois thèmes forment la trame du rapport».

Dans son rapport, le Comité note que le programme d'aide du Canada s'est acquis une solide réputation à l'étranger, mais qu'il est souvent peu connu ou mal compris des Canadiens. De plus, on n'est loin de s'entendre sur les objectifs de ce programme. En vue de clarifier ces objectifs, le Comité dit que le Parlement devrait adopter une loi visant à assigner un mandat à l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) et d'y incorporer une charte de l'aide au développement.

Pour relever le défi du renouvellement, le Comité recommande à l'Agence canadienne de Développement international d'accorder la priorité à la décentralisation au profit du terrain.

Il est recommandé de transférer sur le terrain un nombre important de hauts fonctionnaires et une grande partie du pouvoir de décision de l'administration centrale à Hull.

Le Comité ajoute que la plupart des employés sur le terrain n'assurent que des fonctions de soutien aux décideurs en poste à Hull et n'ont eux-mêmes à peu près aucun pouvoir... A presque

toutes les étapes de la préparation d'un projet bilatéral, les fonctionnaires canadiens sur le terrain doivent attendre les décisions de l'administration centrale et consacrent ensuite la majeure partie de leur temps aux tâches administratives et aux formalités dictées par cette dernière.

Le Comité souligne aussi que le programme d'aide doit tenir compte des droits de la personne. Le respect des droits fondamentaux de la personne est une des conditions essentielles d'un véritable processus de développement. Le Canada est donc tout à fait en droit d'attendre des Gouvernements qui bénéficient de son aide qu'ils poursuivent des objectifs de développement que les Canadiens peuvent appuyer parce que ces objectifs respectent les droits de la personne.

Le Comité fait quinze recommandations au sujet des droits de la personne, notamment :

— que l'ACDI entreprenne immédiatement l'élaboration d'une politique des droits de la personne et d'une grille pour le classement des pays qui figureront dans son rapport annuel au Parlement ;

— qu'en collaboration avec le ministre des Affaires extérieures, l'ACDI effectue un examen annuel APD-

• Le Comité parlementaire canadien des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Canada a été reçu en audience par le Président Abdou Diouf du Sénégal. On voit à gauche du Président Diouf M. William Winegard, président du Comité parlementaire, et S.E.M. Serge April, Ambassadeur du Canada au Sénégal.



Le Canada et l'Afrique

Droits de la personne qui sera déposé au Parlement et renvoyé à ce Comité et au Comité permanent des Droits de la personne ;

— que les pays auxquels on attribuerait une cote négative soient automatiquement déclarés inadmissibles à une aide gouvernementale.

Aux yeux des Canadiens, le Développement des ressources humaines est l'aspect le plus important de l'aide. Le Comité recommande donc à l'ACDI de fournir dorénavant une aide à la construction seulement lorsqu'elle aura des garanties au sujet de l'entretien et de la saine gestion des installations.

Le Comité recommande aussi à l'ACDI de modifier sensiblement ses priorités et ses dépenses, et de financer de grands projets d'immobilisation et plus de programmes de développement des ressources humaines.

Le Comité recommande en outre de favoriser la participation des femmes au développement, aux soins de santé primaires et à l'éducation. En vue de réaliser cette réorientation du programme d'aide, le Comité voit de nouvelles occasions d'utiliser des partenaires de l'APD, les ONG, les institutions et les milieux des affaires. Le Comité fait remarquer que le milieu des affaires est la ressource la plus sous-utilisée du programme d'aide.

Le Comité invite les gens d'affaires à répondre avec beaucoup plus de dynamisme aux besoins des pays en développement et à tirer partie des possibilités commerciales qu'ils offrent. Dans l'une des recommandations touchant la direction de la coopération industrielle de l'ACDI, le Comité recommande d'augmenter sensiblement les crédits qui lui sont accordés.



Au nombre des questions abordées par le Comité se trouvaient celles-ci :

— que soit appliqué le principe général de l'aide bilatérale voulant que lorsque les circonstances le justifient, des biens et des services canadiens soient achetés lorsqu'ils sont concurrentiels et appropriés de préférence à ceux d'un autre pays industrialisé ;

— que soit assouplie la règle des 30% afin de donner plus de latitude aux fonctionnaires sur le terrain en ce qui a trait aux coûts locaux et aux achats dans d'autres pays en développement, et que le pourcentage de l'aide déliée augmente progressivement pour atteindre 50% du budget de l'aide bilatérale de gouvernement à gouvernement.



A l'heure actuelle l'ACDI fonctionne dans plus de 100 pays qui se classent dans trois principales catégories quant à l'admissibilité à un programme d'aide. Le système actuel de classement des pays est pour le moins trop étendu et trahit une confusion des objectifs, indique le Comité, recommandant que le système soit aboli pour s'adresser plutôt à un groupe de pays logique déterminé par l'application des critères de développement.

Le Comité propose de remplacer le poste de ministre des Relations extérieures par celui de ministre du Développement international. Le rôle du ministre du Développement international consisterait à mieux traduire les grandes orientations politiques du mandat de l'Agence dans ses activités. Afin d'appuyer le ministre dans son rôle, le Comité propose de créer un Conseil chargé de la politique de développement international qui aurait un mandat clair.

Dans cette loi, la Gouvernement devrait s'engager à consacrer tous les ans au moins 0,5 % du PNB à l'aide publique au développement.

Cette contribution de 0,5 % est l'objectif que s'est fixé le Canada jusqu'en 1990. Elle doit passer à 0,6 % au cours des cinq années suivantes. Le Comité recommande au Gouvernement d'augmenter plus rapidement sa contribution pour atteindre ces objectifs. ■

Dept. des Affaires étrangères
OTTAWA
SEP 10 1987
RETURN TO DEPARTMENTAL BRANCH
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CEE



- Ottawa, capitale du Canada, où aura lieu en octobre la conférence et où est situé le Parlement du Canada, photographié ci-dessus, le 1^{er} juillet, fête nationale du Canada.

«Vers l'an 2000»

Conférence des capitales du monde - Ottawa, Octobre '87

CETTE année, du 20 au 23 octobre prochain, Ottawa, la capitale du Canada, sera l'hôte de la première conférence internationale des capitales du monde.

Plus de cent maires et haut-fonctionnaires de diverses capitales du monde se sont donné rendez-vous, à l'invitation du maire d'Ottawa, pour discuter ensemble des défis que le XXI^e siècle réserve aux capitales. Des représentants de grandes institutions multilatérales, telles la Banque mondiale, Habitat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), participeront également à la conférence où seront aussi représentés les principaux instituts internationaux de recherche et les grandes sociétés œuvrant au niveau du développement urbain.

«Afin de préparer l'an 2.000, il importe de forger un nouveau cadre de coopération internationale et d'examiner ensemble le rôle que devra alors jouer la ville capitale», a souligné le maire d'Ottawa, M. Jim Durrell, hôte et



- Le maire d'Ottawa, M. Jim Durrell, hôte et instigateur de la conférence internationale des capitales du monde.

instigateur de la Conférence. Outre le maire Durrell, la conférence sera coprésidée par le maire de Dakar (Sénégal) et par le bourgmestre de La Haye (Pays-Bas).

Le maire Durrell a aussi exprimé l'avis qu'une capitale doit assumer les mêmes fonctions que tous les autres centres urbains. De plus, elle doit constituer le siège du gouvernement d'un pays, se présenter le symbole de l'unité nationale et des aspirations de la nation ainsi que celui de son héritage culturel. La capitale doit donc, d'une part, refléter l'image de la nation dans son ensemble et, d'autre part, projeter cette image sur la scène internationale.

La Conférence des capitales du monde permettra de mettre en commun le meilleur de ce que les capitales ont à offrir, pour ainsi former la base d'un dialogue et d'échanges constructifs, et passer en revue les multiples fonctions de la capitale : centre urbain, siège du gouvernement et symbole national. Ces multiples responsabilités ne s'imbriquent pas

toujours à la perfection et, à cet égard, il convient de se pencher sur la façon dont les capitales peuvent se préparer à relever les défis qui se poseront à elles au cours du siècle prochain.

Une étape toute prochaine

Au XXI^e siècle, la vie urbaine sera marquée par des changements profonds. L'Honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures, a mentionné aux organisateurs le fait que, d'ici le tournant du siècle, la majeure partie de la population mondiale vivra dans des centres urbains. Actuellement, a affirmé Mme Landry, dans plus de 200 centres urbains, la population dépasse le million d'habitants. Ce nombre atteindra 600 centres d'ici le siècle prochain dont environ 500 dans le Tiers monde. Nombre de ces centres urbains seront des capitales nationales.

«Nous nous acheminons à vive allure vers un point critique - puis nous nagerons dans l'inconnu».

Le ministère des Affaires extérieures du Canada a consenti une subvention spéciale de 100.000 dollars grâce à laquelle des représentants de pays en développement pourront assister et participer à la conférence. En octroyant cette aide



• Une vue d'Ottawa avec le Centre national des Arts et le Château Laurier.

financière, Mme Landry a réitéré l'intérêt qu'elle porte au développement de liens entre le peuple et les institutions du Canada et ceux des autres pays. Elle se réjouit du fait que de nouvelles voies sont explorées et que de nouvelles communautés s'intéressent à ce genre de concertation. Compte tenu de la croissance que devraient connaître les centres urbains,

et plus particulièrement les capitales, la coopération entre toutes les municipalités offre des perspectives très intéressantes.

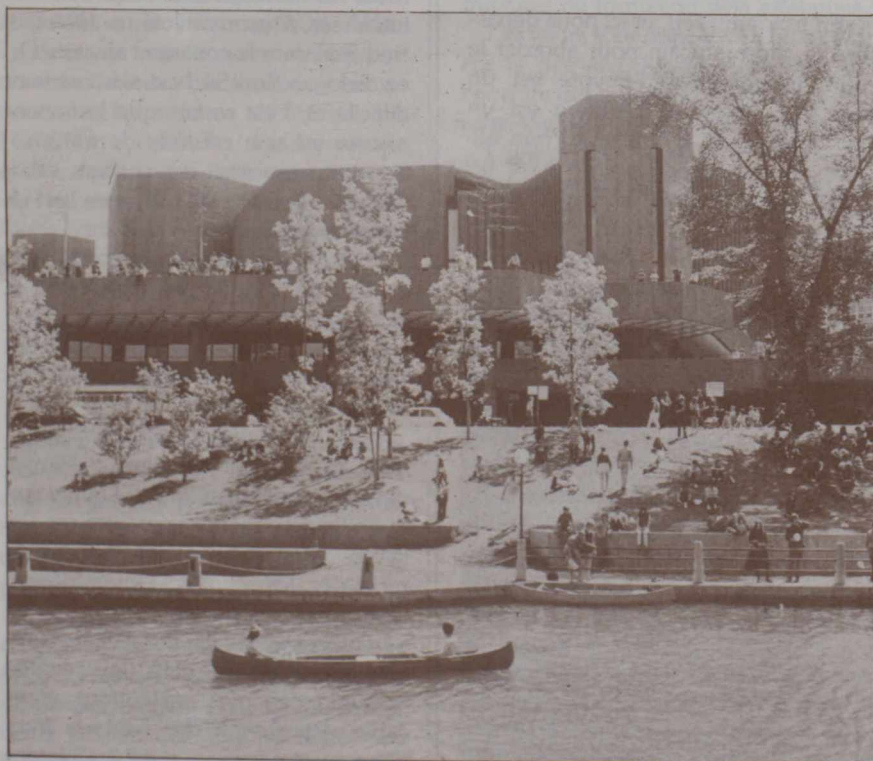
Dans le cadre de la conférence, on discutera les sujets suivants :

- l'établissement d'un équilibre entre les intérêts et les droits légitimes des citoyens de la ville, et la nécessité de servir de symbole de la nation.
- les moyens de faire face au défi posé par la croissance rapide que connaissent déjà les villes et par la croissance encore plus marquée que l'on devrait connaître.
- l'aptitude des villes établies depuis des siècles à revitaliser leurs infrastructures et leurs services devenus désuets.

Pour une capitale où, habituellement, plusieurs niveaux de gouvernement s'intéressent à la croissance et au développement de la ville, il importe que celle-ci soit administrée de façon innovatrice et efficiente.

La Conférence des capitales du monde traitera de toutes ces questions dans des ateliers et des séminaires. Parmi les conférenciers invités, le comité organisateur est heureux de compter sur la participation de Sir Shridath Ramphal, secrétaire-général du Commonwealth.

Le maire Durrell espère que cette première Conférence des capitales du monde sera suivie de nombreuses autres conférences qui pourraient se tenir dans les différentes capitales du monde. ■



• Le Centre national des Arts à Ottawa est un haut lieu de culture pour tout le Canada.

L'Égypte et la Francophonie

Ciment de la solidarité africaine

DANS un entretien enregistré au Caire et diffusé le 18 avril 1984 par RFI, le ministre d'Etat égyptien aux Affaires étrangères, Boutros Ghali, explique l'importance culturelle et politique de la francophonie aux yeux de l'Égypte et les raisons qui ont poussé celle-ci à devenir, en décembre 1983, membre associé de l'Agence de coopération culturelle et technique. Il est bon de se rappeler ces propos qui sont toujours d'actualité.

«L'Égypte est intéressée à la francophonie pour plusieurs raisons. D'abord, l'Égypte est un pays partiellement francophone. Si on fait une étude sérieuse des pays africains francophones en Afrique, on s'aperçoit que les francophones n'y dépassent pas entre cinq et dix pour cent. Cette proportion n'est pas très supérieure à celle qui existe en Égypte où nous devons avoir entre quatre et six pour cent de la population qui savent s'exprimer en français.

Solidarité des Francophones

«La seconde raison, qui est très importante, est que l'Égypte s'intéresse en Afrique à tous les regroupements régionaux ou sous-régionaux. Or, parmi les regroupements qui existent, on constate une certaine solidarité parmi les pays africains francophones. L'Égypte voudrait participer à cette solidarité. Nous pensons qu'à travers l'imbrication des solidarités africaines et des groupements régionaux et sous-régionaux nous pourrions contribuer à l'unité africaine. L'unité africaine est un grand rêve qui s'est inscrit dans la charte d'Addis-Abéba en mai 1963 et qui est confrontée à une réalité, la balkanisation de l'Afrique en cinquante États et, pour certaines, cinquante et un États. Pour essayer de transcender, de dépasser ce morcellement, les micro-nationalismes africains, il faut faire appel à des regroupements. Il



● M. Boutros Ghali, ministre des Affaires étrangères de l'Égypte.

existe une solidarité francophone et il est intéressant que l'Égypte y participe.

«En troisième lieu, et ici nous dépassons le cadre africain pour aborder le cadre international, l'Égypte est un pays non aligné et l'Afrique est un continent non-aligné. Le non-alignement est un principe de base qui a été adopté dans la charte d'Addis-Abéba. C'est un commun dénominateur des politiques étrangères africaines. Or, le non-alignement a besoin d'infrastructure : il ne s'agit pas seulement de choisir une position équidistante entre les deux blocs; il s'agit de renforcer aussi les liens qui existent entre les pays non-alignés. Et il est certain que les liens culturels constituent une infrastructure idéologique importante.

«Un des blocs est dominé par la culture anglo-saxonne, l'autre par la culture russe. La langue française pourrait devenir ou est déjà une langue non-alignée. A ce titre, à travers la culture française, on pourrait développer, dans le tiers-monde, dans le monde qui a adopté le non-alignement, une culture qui se voudrait indépendante des deux grandes cultures qui dominent actuellement la

planète, qui sont utilisées dans la confrontation Est-Ouest.

«Voilà quelques raisons qui ont fait que la diplomatie égyptienne s'attache beaucoup à la francophonie, que ce soit sur le plan pratique ou sur le plan diplomatique. D'ailleurs, la langue française a toujours été la langue diplomatique et, au ministère égyptien des Affaires étrangères, la langue française était utilisée jusqu'en 1939 ou 1940.

«La francophonie représente une force, une idée mobilisatrice et l'Égypte veut participer à cette force, voudrait participer au rayonnement de cette culture, qui permettra des contacts directs avec de nombreux pays africains, avec d'autres pays qui se trouvent un peu partout dans le monde.

«En d'autres termes, nous aurons une relation triangulaire entre l'Égypte, le pays africain et ce troisième élément : la francophonie. Nous sommes intéressés à promouvoir un dialogue Sud-Sud dans le continent africain. Or, ce dialogue Sud-Sud est extrêmement difficile et il est certain que la francophonie est une courroie de transmission qui permettrait des contacts extrêmement étroits entre l'Égypte et un certain nombre de pays africains

«L'Afrique, pour mieux se connaître, et c'est là un de ses paradoxes, a besoin de passer par l'Europe. Si, à travers la francophonie, l'Afrique peut mieux se connaître, pourquoi ne pas utiliser la francophonie ?

«Qu'il y ait des réalités politiques, qu'il y ait des desseins politiques derrière la participation de l'Égypte aux institutions francophones, je ne l'ai jamais caché. C'est un moyen de renforcer les contacts interafricains. Une vingtaine de pays africains ne savent s'exprimer qu'à travers le français et ont adopté, dans une certaine mesure, certaines institutions françaises. Pour avoir des contacts fructueux avec ces pays, il est intéressant de passer par les institutions francophones. ■

Un nouvel institut canadien

L'aéronautique et les pays en développement.

L'INSTITUT international de formation en gestion aéronautique civile (IIFGA) est une organisation canadienne sans but lucratif vouée à la formation des dirigeants et des cadres supérieurs et intermédiaires de tous les secteurs de l'aviation civile internationale.

La mission fondamentale de l'Institut vise à promouvoir le développement efficace de l'aviation civile internationale et de la gestion des services de transport aérien dans les pays en développement.

Pour réaliser cette mission, l'Institut se fixe pour tâche d'accroître les capacités de formation, particulièrement dans les pays en développement, contribuant alors à une gestion plus efficace de l'aviation civile et de l'administration aéronautique civile.

Le choix d'établir l'Institut à Montréal constitue une reconnaissance des atouts exceptionnels de cette ville dans le domaine de l'aéronautique. Ainsi, l'activité de nombreuses entreprises manufacturières et de services en aéronautique, la présence des sièges de l'OACI et de l'IATA, l'existence de quatre universités et de programmes de formation liés au transport font de Montréal la ville par excellence pour y loger l'Institut.

Approche pédagogique moderne

Principalement à partir d'études de cas, et dans le cadre d'ateliers de travail animés par des spécialistes de l'aviation et de la gestion, les programmes de l'Institut allient la théorie et la pratique.

Ces programmes visent à aider les dirigeants, les cadres supérieurs et intermédiaires à combler leurs besoins de développement dans les domaines de la gestion des sociétés aériennes, des activités aéroportuaires et aéronautiques ainsi que des technologies de formation.

La structure des cours est modulaire et s'intègre à un programme global de formation en gestion aéronautique. Les cours mettent l'accent sur la maîtrise des concepts de base en gestion et l'acquisition des compétences nécessaires à une gestion efficace. Ils permettront aux participants d'appliquer l'enseignement reçu aux situations concrètes de leurs responsabilités.

La méthodologie des programmes de formation dispensés par l'Institut en fait une école de gestion moderne de même calibre que les autres institutions spécialisées en gestion. Toutefois, le caractère unique de l'Institut provient de sa vocation exclusive au domaine de l'aéronautique.

L'Institut travaille en collaboration et en complémentarité avec les organisations nationales et internationales de formation aéronautique et utilise dans la mesure du possible les infrastructures de formation déjà existantes.

Les cours sont dispensés à Montréal. Au fil des ans, l'Institut envisage de conclure des ententes pour donner son enseignement ailleurs qu'à Montréal.

Le corps professoral et technique provient principalement des universités et des organisations de l'aviation civile établies dans la région de Montréal.

L'Institut s'appuie également sur l'expertise des autres centres canadiens de formation et de l'ensemble de l'industrie de l'aviation civile canadienne.

Critères de participation

Les programmes de l'Institut sont offerts aux gestionnaires des organisations de l'aviation civile à travers le monde et en priorité aux candidats des pays en développement. Chaque programme s'applique à un niveau particulier de gestion et les critères de sélection sont établis en conséquence.

Les candidats doivent être nommés par une compagnie aérienne, une organisation de l'aviation civile ou une entreprise manufacturière liée à l'aéronautique.

Frais de scolarité Programme de bourses

Grâce à des fonds provenant de l'Agence canadienne de Développement international, l'Institut offre un nombre limité de bourses. Elles sont destinées aux candidats admissibles mais qui ne peuvent assumer qu'une partie des frais de scolarité et/ou de séjour. ■



Coopération canado-marocaine

Visite de la ministre canadienne des Relations extérieures au Maroc

MADAME Monique Landry, ministre canadienne des Relations extérieures a effectué une visite officielle au Maroc du 2 au 5 mai dernier. Au cours de son séjour au Maroc, Madame Landry a eu des rencontres avec les ministres marocains de la Justice, des Finances, des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT), de l'Energie et des Mines, avec le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération, et avec les secrétaires généraux des ministres de l'Intérieur et de l'Information.

Au cours de ses rencontres avec les hauts responsables marocains, Madame Landry a signé deux importants accords. Le premier avec le ministre de la Justice M. Moulay Mustapha Belarbi Alaoui porte sur le transfèrement de prisonniers entre le Canada et le Maroc. Le deuxième accord entre dans le cadre du développement de l'infrastructure cinématographique.

Madame Landry a également rencontré le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération, M. Moulay Ahmed Cherkaoui, à qui elle a remis une invitation du Premier ministre canadien M. Brian Mulroney à Sa Majesté Hassan II à participer à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones prévue du 2 au 4 septembre 1987 à Québec. Les moyens d'intensification de la coopération bilatérale, en particulier dans les domaines culturel et économique ont été discutés par les deux parties au cours de cette rencontre.

Par ailleurs, Madame Landry a conclu avec le ministre marocain des Finances M. Mohamed Berrada un accord de prêt de 15 millions de dollars octroyés par l'ACDI.

Plusieurs autres sujets d'intérêts national et international ont été discutés par Madame Landry avec les hauts responsables marocains. Une conférence de presse a été enfin donnée au cours de laquelle la ministre canadienne a fait le bilan de sa visite au Maroc.



● Mme Monique Landry, ministre canadienne des Relations extérieures, et M. Moulay Moustapha Belarbi, ministre de la Justice du Maroc, signent l'accord de transfert des prisonniers.



● Un entretien entre Mme Monique Landry, ministre canadienne des Relations extérieures, et M. Moulay Ahmed Cherkaoui, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération.

SUPPLEMENT

La Francophonie

Historique, réalisations et perspectives

Le Sommet francophone et l'accord fédéral-provincial de 1985

RÈVE souventes fois exprimé sur la scène internationale, notamment par les présidents Senghor du Sénégal et Bourguiba de la Tunisie, l'unification de la francophonie mondiale a commencé à prendre forme à Niamey, au Niger, en 1970.

C'est là en effet que se sont réunis chefs d'Etat et de gouvernement et ministres des Affaires étrangères pour créer l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Son objectif était d'assurer entre les pays concernés la coopération dans les secteurs de la culture, des communications et de la technologie.

Il y a parmi la quarantaine de pays qui constitue cette francophonie une grande diversité politique et culturelle, et une disparité notable de ressources et de richesse. Il a rapidement fallu comprendre que l'usage commun qu'ils font, à des degrés divers, d'une même langue devait devenir le pivot sur lequel des projets de coopération et de développement pouvaient prendre forme. De plus, cette coopération ne pouvait être réalisée que d'une façon multilatérale.

Mais, intérieurement, ici même au pays, la participation du Canada aux réunions et aux délibérations d'une telle agence soulevait certaines difficultés à cause de rapports turbulents et des différends entre Québec et Ottawa.

La formule des «gouvernements participants», inventée pour l'occasion, permit au Québec d'intégrer l'ACCT

dès sa fondation en 1970, et de participer très activement à ses programmes aux côtés du Canada fédéral. En 1977, c'était au tour du Nouveau-Brunswick, devenu officiellement bilingue, d'y bénéficier du même statut. Cette participation formelle du Québec à l'ACCT et les contributions remarquées qu'il apporte à l'essor de la francophonie, laissaient cependant irrésolu son désir d'être présent à un éventuel sommet.

C'est en novembre 1984, à l'instigation personnelle du Premier ministre M. Brian Mulroney, que le déblocage tant attendu allait prendre forme. Devant le Premier ministre de la France, M. Laurent Fabius, alors en visite officielle au Canada, M. Mulroney devait reconnaître la légitimité des relations directes entre Québec et Paris, à condition que ces relations se fassent dans le respect du cadre constitutionnel canadien. Cette ouverture historique était faite dans la perspective du projet de réconciliation nationale annoncé par le Premier ministre canadien lui-même.

Un an plus tard, le déblocage se concrétisait. Ottawa concluait avec les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick une entente déterminant les modalités de leur participation aux Sommets de la Francophonie. Peu après, le Président français François Mitterrand convoquait, à Paris, le premier sommet de ces Sommets (17-19 février 1986).

En vertu de cet accord, les discussions sont divisées en deux grands volets. Aux discussions d'ordre politique et économique d'abord, les dirigeants provinciaux assistent en tant qu'observateurs et interviennent, avec



Le Canada et l'Afrique

l'accord du Premier ministre, sur les questions économiques qui les intéressent directement. Aux discussions portant sur la coopération enfin, les provinces participent selon les pratiques établies par l'Agence de coopération culturelle et technique, c'est-à-dire qu'elles se prononcent sur les sujets relevant de leur compétence constitutionnelle.

Implication du Canada dans la Francophonie

L'importance du Québec, où se retrouvent près de 80% des francophones du pays, l'obligation de tenir compte de sa spécificité linguistique et culturelle : voilà qui incite le gouvernement fédéral à laisser la province établir des liens de plus en plus directs avec les pays francophones et occuper une place respectueuse de la constitution canadienne au sein des organismes internationaux. Tel est l'esprit nouveau que le gouvernement du Canada entend insuffler à la fédération canadienne.

Notons ici également que la politique du gouvernement fédéral à l'égard d'une participation directe du Québec et du Nouveau-Brunswick aux Sommets de la Francophonie favorise une réciprocité tout à fait bénéfique à la situation du Canada dans la conjoncture internationale. Officiellement bilingue et reconnu pour un pays pacifique et modéré, le Canada fait partie du Commonwealth, de la Francophonie et du Sommet économique. Cette triple adhésion et ce triple privilège lui ouvrent des portes aux quatre coins du monde. Ils lui permettent d'établir et de consolider les liens qui assurent son dynamisme, voire sa prépondérance, dans les rencontres où se discutent les problèmes mondiaux et où se prennent les grandes décisions de l'heure.

Le français est la langue maternelle de plus de 200 millions de personnes réparties sur les cinq continents et ce chiffre devrait atteindre les 266 millions avant l'an 2000. Cela ouvre, à tous les niveaux des relations internationales, d'innombrables possibilités d'échange et de coopération où le Canada doit prendre la place qui lui revient et jouer le rôle qui lui incombe. Le gouvernement fédéral souhaite que les entités francophones de notre pays, la province de Québec surtout, aient un accès direct aux grands dossiers et une voix autorisée aux principaux chapitres.

Quelques jours avant de se rendre à Paris où devait avoir lieu, du 17 au 19 février 1986, le premier Sommet de la Francophonie, le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, déclarait : «La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas».

Née d'un rêve souvent exprimé sur la place publique par le Président Senghor du Sénégal et par le Président Bourguiba de la Tunisie, la Francophonie a d'abord pris la forme d'un organisme visant à assurer la coopération entre les pays qui avaient en commun la langue française. Nous pensons ici à l'Agence de coopération culturelle et technique, fondée en 1970, à Niamey. Ses principaux objectifs étaient de favoriser le partage et les échanges dans les secteurs de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie.

L'Agence, indéniablement, aura rendu d'éminents services et elle aura resserré les liens culturels entre les pays francophones qui sont parsemés sur tous les continents du globe. Nous parlons en effet ici de plus d'une quarantaine de pays, qui rassemblent plus de 200 millions de personnes qui se reconnaissent par l'utilisation d'une langue commune. Mais cette francophonie internationale a d'autres spécificités. Et ces spécificités en rendent la solidarité impérieuse et les sommets tout à fait essentiels.

Nous pouvons dire du Commonwealth qu'il réunit des pays qui ont en commun un héritage politique dont la puissance est reconnue de par le monde et dont l'influence demeure capitale sur toute la planète. Tel n'est pas le cas de la Francophonie qui se compose de pays partageant un héritage culturel important certes, mais représentant les uns par rapport aux autres des disparités très grandes. Nous avons là de riches pays d'Europe et de très pauvres pays du monde en développement. Cette disparité même s'inscrit dans l'axe Nord-Sud, par exemple. Elle appelle la coopération et la multilatéralité, le sens du partage dans la dignité et le respect de toutes les entités.

C'est dans cette perspective dynamique que le Premier ministre du Canada déclarait aux membres du Comité des relations internationales de Montréal (6 février 1986) : «[...] s'ils sont rassemblés par une même langue, les pays de la Francophonie se différencient par un partage très inégal de la richesse, qui reflète le clivage classique entre le Nord qui peut donner et le Sud qui a besoin de recevoir».



Le Canada et l'Afrique



- *La création de l'ACCT a été la première manifestation concrète pour l'unification de la Francophonie. Ci-dessus le Conseil d'Administration de l'ACCT à Paris.*

Qu'est-ce à dire ? C'est dire que les Sommets de la Francophonie doivent susciter dans l'ensemble des pays qui y participent, les riches comme les moins bien nantis, le désir concret d'adhérer à la modernité et de prendre, de façon pratique et vérifiée, les moyens techniques et technologiques qui s'imposent pour y arriver. Or il est certain que les voies de la modernité passent par la coopération et par le développement : telle est la conviction du Canada.

Conjoncture internationale

Comme il a l'unique privilège de faire également partie de l'extraordinaire «club international» que constitue le Commonwealth, et comme il fait également partie du Sommet économique, le Canada jouit d'une situation hors de l'ordinaire; il y a là une conjoncture internationale dont il entend faire profiter l'ensemble des pays avec lesquels il est appelé à coopérer. C'est là un des éléments fondamentaux de sa politique étrangère.

Avec les années et au fur et à mesure où il déterminait sa place particulière au sein du Commonwealth, dont il a d'ailleurs aidé directement à façonner le caractère très singulier, le Canada est déterminé à faire profiter les pays de la Francophonie des avantages que lui procure son statut de pays bilingue. En matière de communications, de banques de données, de traduction générale et spécialisée, d'enseignement des langues, par exemple, le Canada a accumulé une expérience et des connaissances qu'il entend mettre à la disposition des autres pays, non pas dans un rapport de force, mais, bien au contraire dans une relation basée sur une franche coopération.

Nous avons d'ores et déjà que grâce à une détermination commune, le

Sommet de Paris a permis d'atteindre des résultats concrets et de lancer des projets dont le suivi est assuré par des réseaux spécialisés aux travaux desquels le Canada participe d'une façon active.

Le Sommet de Québec, qui aura lieu du 2 au 4 septembre prochain, se tiendra dans le même esprit. Depuis 1986, les comités international et national présidés par le représentant personnel («sherpa») du Premier ministre Mulroney, et ambassadeur du Canada en France, M. Lucien Bouchard, ont tenu plusieurs réunions afin de voir à la substance de même qu'à l'organisation matérielle du Sommet.

Il faut s'attendre à ce que le Sommet de Québec permette à la Francophonie de faire des progrès dans les domaines de la politique internationale, de l'économie mondiale et des enjeux de coopération. Culture et communications, énergie et agriculture, industries de la langue, information scientifique et développement technique : voilà autant de thèmes sur lesquels voudront sans doute également se pencher les représentants des pays de la Francophonie.

Devant le Comité des relations internationales de Montréal, le Premier ministre déclarait également ce qui suit : «L'extension de nos activités dans le monde de la Francophonie confèrera un rôle accru à la diplomatie canadienne. Au-delà des relations bilatérales qu'elle entretient avec l'ensemble des pays, elle se trouvera à bénéficier de deux axes de communication et d'intervention dans les deux communautés linguistiques les plus universelles. Il faut aussi se féliciter du raffermissement de nos relations avec l'Europe et l'Afrique qui ne peut manquer d'en résulter».



Le Canada et l'Afrique

Les initiatives spécifiques du Canada au Sommet de Paris

Comme on le sait, le Premier Sommet de la Francophonie a été tenu à Paris, en février 1986. Cet événement historique, ayant lieu dans le sillon, pour ainsi dire naturel, de l'Agence de coopération culturelle et technique, réunissait dans la ville-lumière 41 pays et gouvernements francophones représentant plus de 200 millions de parlants français dans tous les continents du globe.



- *La délégation canadienne au Premier Sommet de la Francophonie à Paris était présidée par le Premier ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney.*

La délégation canadienne, présidée par le Premier ministre lui-même, qui était entouré des Premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick, s'est présentée à Paris avec des dossiers fort bien préparés. Riche de l'expérience acquise au cours des ans par son adhésion à l'exceptionnel club international que constitue le Commonwealth et fort de sa plus récente admission au sein du Sommet économique, le Canada avait résolu (il s'en était d'ailleurs publiquement ouvert sur cette détermination) d'inciter le Sommet de Paris à envisager la coopération francophone dans une perspective dynamique et dans le sens d'une aide multilatérale au développement systématique de l'ensemble des pays du Sommet.

C'est pourquoi, à peine quelques jours avant son départ pour Paris, M. Brian Mulroney déclarait devant les membres du Conseil des relations internationales de Montréal : «La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas».

La participation et la contribution du Canada aux délibérations du Sommet et aux résolutions qui ont été mises de l'avant se sont faites dans le sens à la fois pratique et concret d'une marche irréversible vers la modernité.

Notons en premier lieu deux initiatives de nature politique que le Canada est heureux d'avoir pu parer : une déclaration sur l'Afrique australe qui a ajouté la voix de la francophonie internationale à la cause de la liberté et de la défense des droits de la personne; deuxièmement, une résolution sur la situation économique mondiale axée principalement sur la conjoncture financière de l'Afrique.

La majorité des pays francophones sont en voie de développement et disposent donc de richesses restreintes. Avec la France et la Belgique, le Canada est doté de ressources considérables et devient un des contributeurs majeurs de la Francophonie.

Ainsi, le Canada fournit-il 34,6% du budget des contributions de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). En outre il débourse plus de 1,6 million de dollars pour le Programme spécial de développement (PSD), mis sur pied en 1975 à l'instigation du Canada et dont l'objectif est de répondre de façon ponctuelle aux priorités des membres de l'ACCT. Son financement se fait sur une base volontaire, et l'apport canadien depuis sa création a dépassé 80 pour cent des contributions totales.

Pour sa part, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) contribue 750.000 dollars au Fonds international de coopération universitaire (FICU) de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Le ministère des Affaires extérieures du Canada accorde plus de 150.000 dollars annuellement aux activités de fonctionnement de l'AUPELF.

Au Sommet de Paris, le Canada a en outre annoncé trois initiatives majeures qu'il importe de souligner ici.

D'abord, un Programme de bourses de la francophonie. Il s'agit là d'une initiative dont l'objectif est d'offrir aux étudiants de la francophonie de venir se spécialiser, dans les universités canadiennes, en des secteurs de connaissances et de recherche considérés

Le Canada et l'Afrique



- *L'Association des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue française est une institution de la Francophonie créée à Québec en mai 1979. Ci-dessus photo souvenir du dernier colloque de l'AIMF tenu à Québec du 7 au 9 avril 1987.*

comme prioritaires par le Sommet de Paris. C'est un programme quinquennal auquel notre pays entend consacrer 30 millions de dollars.

Le Canada lance également un Programme de formation et d'assistance technique en énergie pétrolière et gazière. Ce sont les techniciens des pays francophones en voie de développement qui pourront profiter de cette initiative, également quinquennale, et à laquelle notre pays accordera 10 millions de dollars au total. L'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal s'est vu accorder le contrat de mise en place de ce programme par la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale.

En troisième lieu, rappelons que le Canada a mis sur pied un programme d'immunisation universelle auquel il entend verser 10 millions de dollars en cinq ans. Il s'agit ici de contribuer de façon tangible et efficace à la radiation des maladies contagieuses qui attaquent les ressources humaines et menacent l'avenir des pays en développement.

Notre pays, à cause de sa nature bilingue et de sa dimension géographique, a développé en matière de langue et de communication des connaissances théoriques et pratiques d'une grande importance. Aussi est-ce à lui qu'ont eu recours les autres pays du Sommet pour aider à la diffusion du savoir et des acquis dans les domaines de la traduction, des banques de données, des logiciels, de la normalisation des systèmes informatisés et autres techniques de pointe.

Il ne fait aucun doute que le Sommet qui aura lieu à Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987 poursuivra les travaux entrepris à Paris dans le même esprit pragmatique de développement. Paris était un départ historique; Québec

devra assurer la continuation et la permanence des liens de coopération entre les pays de la Francophonie.

Les réalisations du Sommet de Paris

Fondée en 1970 à Niamey, au Niger, l'Agence de coopération culturelle et technique a connu une évolution telle que le premier Sommet de la Francophonie a pu se tenir 16 ans plus tard.

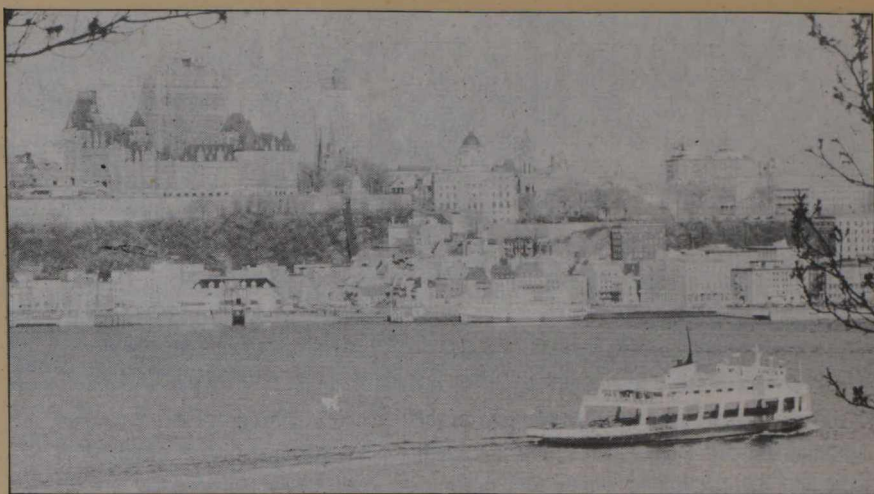
Il est dans l'ordre même des choses qu'un tel sommet ait eu lieu à Paris, de même qu'il est intéressant de noter qu'à l'unanimité les représentants réunis dans la Ville-lumière aient voulu faire de la consultation politique une de leurs préoccupations majeures. La consultation est la porte de la coopération.

Les pays de la Francophonie, on l'a compris également, ne doivent pas se rencontrer exclusivement pour voir à l'essor de la langue commune qu'ils partagent. La langue française demeure certes un signe distinctif et un instrument unique de ralliement; mais elle doit surtout être considérée comme le principal pivot sur lequel baser, dans la multilatéralité, leurs projets de coopération et de développement, projets qui doivent être concrets et réalistes.

On sait que le Canada, en collaboration avec la province de Québec, a aidé à la préparation de l'ordre du jour du premier Sommet; c'est lui qui a proposé que les discussions soient divisées en deux grands volets afin de donner à ces événements une hauteur de vue appropriée aux intérêts des chefs d'Etats et de gouvernements réunis pour l'occasion, et de mieux respecter, entre autres, les privilèges du gouvernement fédéral et ceux des



Le Canada et l'Afrique



● Une vue du Château Frontenac (page couverture), aux belles tours médiévales, qui domine le vieux Québec et Lévis, en face.

deux gouvernements provinciaux participants. Ces volets rassemblent d'abord les sujets de nature politique et économique, puis ensuite les sujets qui touchent à la coopération internationale. C'est dans le cadre de ces derniers que peuvent s'exprimer librement le Québec et le Nouveau-Brunswick selon les juridictions que leur confère la constitution canadienne.

Nous nous engageons à aider la majorité des Sud-Africains

Sur le plan politique, le Sommet de Paris s'est prononcé sans équivoque sur l'apartheid de l'Afrique du Sud, condamné à l'unanimité et sans réserve par tous les chefs d'Etat et de gouvernement. Dans la déclaration officielle du Sommet nous pouvons lire ce qui suit : «Nous nous engageons à aider la majorité des Sud-Africains, victimes de l'oppression, dans leur lutte en vue de mettre fin au racisme institutionnalisé et aux préjugés raciaux, et en vue d'obtenir le droit à la dignité humaine, à la liberté et à l'égalité, dans une Afrique du Sud non raciale et démocratique».

Condamnant avec la même fermeté les pratiques d'intimidation de l'Afrique du Sud vis-à-vis des pays limitrophes, le Sommet objurgue les responsables de l'apartheid d'abroger leur législation raciste, de libérer les prisonniers politiques, de lever l'état d'urgence et d'entamer un dialogue constructif avec les représentants authentiques de la population noire.

Au niveau de la coopération, le Sommet de Paris a désigné certains secteurs prioritaires : l'agriculture, l'é-

nergie, la culture, les communications, les industries de la langue, l'information scientifique et le développement technique.

C'est ainsi que quelque 98 projets ont été élaborés dont une trentaine ont été classés en priorité. Notons tout particulièrement des programmes de bourses d'études, d'immunisation universelle, de télévision francophone, de logiciels français et de banques de données, programmes où le Canada est impliqué de façon très dynamique.

Le Sommet a encore recommandé la réforme des organismes et institutions francophones déjà existantes, surtout celle de l'Agence de coopération culturelle et technique. Celle-ci est au cœur même de l'activité de la Francophonie mondiale et elle doit être orientée vers l'accomplissement de projets concrets et pratiques. «La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas», déclarait le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, en février 1986, quelques jours avant le Sommet de Paris.

C'est également au Sommet de Paris que les pays réunis sont convenus de former un Comité du suivi. Sa tâche est de voir à ce que les projets mis de l'avant progressent selon les échéances fixées pour leur parachèvement.

C'est ce comité qui a eu l'initiative de constituer, selon la nature même des projets, cinq réseaux responsables d'un secteur et formés d'experts. Il est revenu au Québec le soin de diriger le réseau consacré à l'énergie, et au Canada, de présider celui qui s'occupe de communications et culture. C'est là encore un moyen concret de faire profiter à l'ensemble les connaissances reconnues dans certains pays en particulier. Tel est un des objectifs fondamentaux de tout sommet.

Le Canada et l'Afrique

Dans le contexte souvent difficile de l'économie mondiale, l'interdépendance des pays industrialisés du Nord et des pays en voie de développement au Sud devient de plus en plus impérative. L'étendue et la nature des liens entre le commerce, les finances, la dette et les politiques économiques nationales deviennent de plus en plus apparentes, de même que leurs effets sur la prospérité et le développement.

Le Sommet de Paris aura permis de saisir, dans une perspective globale, les exigences d'une telle conjoncture internationale. C'est pourquoi les chefs d'Etat et de gouvernement ont opté à l'unanimité pour des mesures de coopération et de développement qui inscrivent irréversiblement la Francophonie dans la modernité.

Le Sommet de Québec (2-4 sept. 1987) : Perspectives

Le second Sommet de la Francophonie aura lieu du 2 au 4 septembre de cette année à Québec, ville qui a été officiellement reconnue par l'UNESCO en 1986, comme faisant partie du patrimoine mondial. Notons que c'est le Premier ministre Mulroney lui-même qui a pris l'initiative d'offrir aux participants du Sommet de Paris de tenir leur deuxième grand rendez-vous en terre canadienne.

Quelques jours avant le premier Sommet de Paris, parlant de la Francophonie devant le Comité des Relations internationale de Montréal, le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, déclarait ce qui suit :

«Il faut reconnaître que la Francophonie a besoin d'une nouvelle impulsion et d'un élargissement de ses perspectives pour porter tous les fruits qu'on peut en attendre. La solidarité francophone doit trouver un niveau de discussion, un espace d'échanges et une orientation accordés aux exigences de la situation. Alors seulement, elle pourra se montrer à la mesure des défis qu'elle doit relever.»

Cette impulsion dont parle le Premier ministre, la Francophonie en a éprouvé la force vitale à l'occasion du Sommet de Paris. A Québec, elle devra en éprouver la puissance et la permanence du souffle.

Le Comité organisateur du Sommet de Québec s'est réuni pour la pre-



- *L'Assemblée nationale de la province du Québec, où se dérouleront les travaux du second Sommet de la Francophonie.*

mière fois à Québec, en présence de Madame Monique Landry, ministre des Relations extérieures du Canada. Assistait également à cette réunion M. Lucien Bouchard, ambassadeur du Canada à Paris et organisateur principal du Sommet. La province de Québec était représentée par M. Gil Rémillard, ministre des Relations internationales et par M. Jean-Louis Roy, délégué général du Québec à Paris. La province du Nouveau-Brunswick y déléguait M. Normand Martin.

Le Sommet de Québec est préparé par les travaux conjoints d'un Comité international et d'un Comité national. Le premier Comité réunit les «sherpas» des 41 pays et gouvernements de la Francophonie, c'est-à-dire les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement qui assisteront au deuxième Sommet des pays ayant en commun l'usage du français. Ce sont eux qui voient à la substance de la contribution et des interventions de leurs pays respectifs.

Quant au Comité d'organisation interne, il voit à la coordination des modalités et des composantes du Sommet. Il est responsable de son activité auprès du gouvernement fédéral et des deux gouvernements pro-



Le Canada et l'Afrique

vinciaux directement impliqués, soit le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Ce Comité voit également aux services d'un secrétariat qui, lui, s'occupe de l'ensemble des questions techniques touchant l'organisation matérielle d'un événement de cette envergure : transport, logement, protocole, finances, relations avec les médias, préparation des documents. Il assure le contact avec le Comité international des sherpas. Il voit aux événements spéciaux, de nature sociale, culturelle et sportive, qui auront lieu avant ou pendant le Sommet.

Les grands enjeux de la coopération

Il s'agit là de l'infrastructure qui viendra soutenir et permettre les discussions franches et libres qu'auront entre eux les chefs d'Etat et de gouvernement. De quoi sera-t-il question à Québec ? D'abord, de la permanence impérative de la concertation et du dialogue, certes. De l'ensemble des questions touchant la coopération ensuite, dans une perspective multilatérale qui tienne compte en priorité des nécessités du développement.



(PHOTO F.R. LECLAIR, OTTAWA)

- *Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures du Canada.*

Ces rencontres entre pays si près par la langue et si éloignés les uns des autres par l'inégalité des ressources et du partage, sont le lieu privilégié où orienter périodiquement le fil de notre cheminement collectif et de préciser l'ordre de nos priorités d'action.

Selon le Canada, les discussions devraient reposer sur deux pivots : d'abord les questions touchant la poli-

tique internationale et l'économie mondiale; et, en second lieu, les grands enjeux de coopération.

Dans une telle perspective, le Sommet de Québec pourrait poursuivre les cinq objectifs suivants : renforcer le dialogue et la concertation entre les dirigeants de la Francophonie et chercher à le faire, comme le souhaiterait le Canada, dans l'ambiance chaleureuse et très efficace des entretiens qu'ont l'habitude d'avoir entre eux les chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth.

Deuxième objectif : faire officiellement du Sommet le principal forum de concertation politique et économique, et de coopération entre pays participants. Troisièmement, il faudrait améliorer la coopération entre ces pays en misant sur des enjeux d'intérêt commun, selon des orientations majeures et à partir d'initiatives concrètes et réalisables et faisant appel à des efforts véritablement multilatéraux.

Il importe en quatrième lieu de définir de façon rigoureuse les échéances et les priorités des projets de coopération et de modes d'exécution. Sur ce dernier point, et depuis la préparation du Sommet de Paris, le Premier ministre, M. Brian Mulroney, insiste personnellement chaque fois que l'occasion s'en présente, sur la scène nationale comme sur la scène internationale. Cinquièmement, les pays participant au Sommet doivent en venir à réaliser un partenariat effectif à tous les niveaux de l'élaboration et de l'exécution de leurs projets conjoints.

Voilà pour l'organisation matérielle et substantielle du Sommet de Québec. Il s'agira surtout d'y travailler avec le sens de la rigueur et de l'efficacité. Voilà également l'esprit que manifestait et le vœu qu'exprimait Madame Monique Landry lors de la réunion préparatoire du 3 novembre 1986, lorsqu'elle disait : «A Québec, donc, le Canada aura la responsabilité de prolonger l'effort considérable qu'il a accompli lors du premier Sommet et de maintenir la détermination de collaborer déjà exprimée par ses partenaires. Notre contribution à la réunion des pays francophones est déjà perçue par tous les participants comme extrêmement importante car nous y apportons un regard neuf, dégagé de tout préjugé et tourné vers l'avenir. Nous croyons, par exemple, que notre appartenance au continent nord-américain et notre personnalité culturelle propre nous disposent naturellement à l'élaboration de projets pratiques et réalisables».



- S.A.R. le Prince Moulay Rachid a visité le pavillon canadien en compagnie de l'ambassadeur du Canada, M. Esmond Butler, à l'occasion de la 32^e Foire internationale de Casablanca.

Séminaire d'économie pétrolière

La Corporation Pétro-Canada pour l'Assistance Internationale (CPCAI) à Ottawa et l'Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières (ONAREP) du Maroc, ont confié à ENERCOP (Energie et Coopération Internationale Ltée) le soin d'organiser, de diriger et de réaliser un séminaire d'Economie Pétrolière pour les hauts dirigeants et cadres marocains du secteur des hydrocarbures.

Ce séminaire a eu lieu du 15 au 20 juin 1987 à Mohammédia au Maroc. Une cinquantaine de personnes représentant les cadres de l'ONAREP, du Ministère marocain de l'Energie et des Mines ainsi que des autres ministères intéressés ont participé à ce séminaire.

Le thème central du séminaire, à partir duquel le programme fut élaboré et les sujets particuliers choisis, intéressait particulièrement les pays en développement importateurs de pétrole (PDIP) dont le Maroc fait partie. Ces pays sont, en effet, confrontés à un double problème. D'une part, il leur est nécessaire d'explorer leur sous-sol dans l'espoir de découvrir des sources

nationales d'hydrocarbures qui viendraient alléger, à terme, le poids des importations pétrolières sur leur balance de paiement et sur leur endettement ; d'autre part, cette nécessité de l'exploration et de la gestion de leurs ressources pétrolières potentielles — au cas où elle existent — se heurte, à court terme, à une série d'obstacles dont il faut trouver les solutions les plus adéquates.

Troisième accord Pétro-Canada- l'ONAREP

La Corporation Pétro-Canada pour l'Assistance Internationale (CPCAI) et l'Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières (ONAREP) ont signé leur troisième accord de coopération. M. Peter M. Towe, président du Conseil d'Administration de la CPCAI et M. Mohamed Doueib, Directeur général de l'ONAREP ont entériné cet accord en présence de Son Excellence Monsieur Mohamed Fettah, ministre de l'Energie et des Mines et de Son Excellence Monsieur Esmond Butler, Ambassadeur du Canada au Maroc, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 15 juin 1987 à Rabat.

Foire internationale de Casablanca

La participation canadienne à la 32^e édition de la Foire Internationale de Casablanca (F.I.C.) a consisté en un grand kiosque d'information visant à mieux faire connaître aux industriels et aux commerçants marocains les capacités industrielles et technologiques du Canada dans ses domaines d'expertise particuliers : l'agriculture, la pêche, la foresterie, les mines, les transports, l'énergie, les télécommunications et le génie-conseil.

Le principal but fixé, à savoir approcher la communauté d'affaires de Casablanca et lui présenter les capacités technologiques du Canada afin de l'inciter à représenter des sociétés et produits canadiens, a été largement atteint.

L'inauguration officielle de la F.I.C. a été faite par Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, tandis que la journée du Canada a été marquée par une visite au pavillon canadien du Wali du Grand Casablanca. Une conférence de presse fut ensuite donnée par l'Ambassadeur du Canada au Maroc M.E.V. Butler.

Séminaire sur le marché canadien

Sous l'égide du Ministre du Commerce et de l'Industrie, et organisé conjointement par le Centre Marocain de Promotion des Exportations (C.M.P.E.) et le Bureau de Promotion du Commerce du Canada, un séminaire sur «le Marché canadien» s'est tenu à Casablanca du 22 au 24 avril dernier.

Ce séminaire avait pour objectifs, d'une part, la sensibilisation des exportateurs aux spécificités du marché canadien, et d'autre part, l'information des exportateurs sur les procédures et la réglementation en vigueur, et enfin l'organisation de rencontres avec les praticiens du marché canadien et l'exploration avec eux des opportunités d'affaires pour les produits canadiens.

Outre les membres du CMPE et les hommes d'affaires marocains, une importante délégation canadienne assista à ce séminaire.

Le Canada et le Commonwealth



A la veille du Sommet de Vancouver

En plus d'être l'hôte du sommet francophone en septembre à Québec, le Canada sera l'hôte du Sommet du Commonwealth à Vancouver en octobre.

DE nombreux doutes ont plané sur la viabilité du Commonwealth moderne tandis qu'il se substituait peu à peu à l'Empire britannique. Pourtant, cette association multiculturelle et multiraciale de 49 nations, qui comprennent plus du quart de la population mondiale, est aujourd'hui plus dynamique et plus active que jamais. Cette année s'avère particulièrement importante pour le rôle du Canada au sein du Commonwealth, car la prochaine réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth aura lieu à Vancouver à l'automne 1987. C'est au cours de ces réunions biennales que sont prises d'importantes décisions concernant l'orientation des politiques de l'association.

Le Commonwealth moderne est le fruit d'une lente évolution de l'Empire britannique devenu une association libre d'États indépendants qui reconnaissent la reine Elisabeth II comme leur chef symbolique. Dès le début de ce processus, les Canadiens ont joué un rôle déterminant dans les affaires du Commonwealth.

Histoire

Le mini-sommet qui a eu lieu à Londres en 1986 a fait la démonstration de la politique du consensus à l'œuvre. Si tous les chefs de gouvernement n'ont pas souscrit aux sanctions économiques proposées contre l'Afrique du Sud, tous ont proclamé à l'unisson ce qui constitue le fondement même du Commonwealth — l'égalité raciale et un mode de gouvernement représentatif. Grâce à cette prise de position des chefs de gouvernement, le Commonwealth continuera d'être une institution multinationale efficace, contribuant à la paix et à la coopération internationales.

Le Commonwealth moderne est le résultat du courant de décolonisation

qui a marqué l'après-guerre, mais ses origines sont toutefois étroitement liées à l'histoire de l'Empire britannique. Ses noms successifs reflètent l'évolution de la réalité : l'Empire britannique est devenu le Commonwealth britannique, puis le Commonwealth des nations ou, simplement, le Commonwealth.

Le Commonwealth aujourd'hui

Le Commonwealth regroupe de nos jours 49 nations indépendants de toutes les régions du globe, qui ont choisi librement de former une association unique en son genre. Rassemblant des pays développés ou en développement, des États insulaires minuscules et de vastes territoires continentaux, le Commonwealth représente plus d'un milliard d'êtres humains. Environ 60 pour cent de cette population a moins de 25 ans.

Le rôle du Canada au sein du Commonwealth

Le Canada a toujours été l'un des plus fervents défenseurs du Commonwealth et les Canadiens ont joué un rôle déterminant dans les affaires de cette association. En tant que premier *dominion* indépendant, et compte tenu des efforts qu'il a déployés après la Première Guerre mondiale pour obtenir un statut d'égalité avec la Grande-Bretagne, le Canada a donné l'exemple à d'autres colonies sur la voie de l'indépendance.

L'ancien Premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker, a joué un rôle de chef de file dans la condamnation de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, ce qui a incité ce pays à quitter le Commonwealth en 1961 et a renforcé le principe de l'illégalité raciale au sein de l'association. Le distingué diplomate canadien Arnold Smith a été

le premier secrétaire général du Commonwealth. M. Robert Stanfield, ancien Premier ministre de la Nouvelle-Ecosse et chef de l'opposition fédérale, a récemment été nommé président du Conseil des gouverneurs de la Fondation du Commonwealth. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Joe Clark a ouvert la voie à l'action concertée des membres du Commonwealth visant à convaincre l'Afrique du Sud d'abandonner sa politique d'apartheid. Comme ses prédécesseurs, le Premier ministre M. Brian Mulroney a témoigné un engagement indéfectible au Commonwealth, montrant ainsi qu'il l'envisage comme un organisme voué à l'action et au changement.

Le Canada a fourni au Commonwealth un appui financier constant et indispensable, qui fait de lui le deuxième plus important donateur de cette organisation. Il est également à l'origine d'un grand nombre d'initiatives importantes du Commonwealth : il en est ainsi pour le style et la forme des réunions des chefs de gouvernement, le Programme de bourses d'études, l'idée d'une Journée du Commonwealth (1975), et la décision d'organiser un festival artistique à l'occasion des Jeux du Commonwealth. Le Canada a également fait beaucoup pour que les questions relatives aux femmes soient inscrites à l'ordre du jour des relations ministérielles de façon à intégrer directement au processus politique (1983) et pour promouvoir la répartition égale des bourses d'études entre les hommes et les femmes (1984).

Depuis l'abandon du principe selon lequel, en matière de commerce, la préférence était accordée aux pays membres du Commonwealth, l'association ne présente plus le même intérêt pour le commerce canadien. Même si les exportations canadiennes vers les pays du Commonwealth ont atteint quelque 3,5 milliards de dollars en 1985, la part canadienne des exportations mondiales à destination des pays du Commonwealth, qui était d'environ 20 pour cent en 1960, est tombée à quatre pour cent en 1985, la Grande-Bretagne absorbant la moitié de

A L'OCCASION DE LA JOURNÉE DU COMMONWEALTH

Extraits d'une déclaration du Très Honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, devant le Parlement du Canada sur la situation en Afrique australe, à l'occasion de la Journée du Commonwealth, le 9 mars 1987.

Le Canada est déterminé à fournir un appui tant matériel que moral aux voisins de l'Afrique du Sud. Aux chutes Victoria, le Premier ministre a signé un accord pour la construction d'une ligne d'interconnexion de 50 millions de dollars, qui permettra au Botswana de bénéficier des ressources en électricité du Zimbabwe et de la Zambie. C'est là seulement une des nombreuses façons dont le Canada aide les voisins de l'Afrique du Sud à se rendre moins vulnérables aux sanctions sud-africaines. Durant les cinq prochaines années, nous comptons fournir environ 30 millions de dollars par an à la Conférence pour la coordination du développement en Afrique australe (CCDAA). Cela s'ajoute aux 400 millions de dollars que nous fournirons en aide bilatérale à l'Afrique australe au cours de la même période. A New Delhi, j'ai discuté avec le Premier ministre Gandhi, des modalités d'une coopération possible du Canada avec le Fonds pour l'Afrique, établi par le Mouvement des pays non alignés, notamment pour assurer des voies de transports sûres. Le ministre d'Etat à l'Immigration, qui était au Botswana à l'occasion de la toute dernière réunion de la CCDAA, a discuté de projets analogues.

En même temps, nous avons travaillé à aider les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud. Une somme de 1,5 million de dollars est décaissée cette année pour venir en aide aux familles de détenus politiques, et nous avons mis sur pied un programme d'éducation de 7 millions de dollars. Il y a neuf jours, à Montréal, M. Alan Boesak m'a proposé d'autres moyens d'assurer une aide humanitaire efficace du Ca-

nada en Afrique du Sud.

Le Premier ministre canadien est le seul parmi les dirigeants des pays membres du Sommet économique à s'être rendu en Afrique australe depuis que des pressions ont commencé à s'exercer contre l'apartheid. Il a discuté régulièrement de la question avec nos partenaires du Sommet, et la fera inscrire à l'ordre du jour du Sommet de Venise.

Comme le Congrès national africain joue désormais un si grand rôle en Afrique australe et qu'il sera étroitement associé à un règlement du problème, le Premier ministre et moi comptons avoir des entretiens, au cours des prochains mois, avec son président, M. Olivier Tambo. M. Terence Bacon, notre ancien haut-commissaire en Zambie et au Zimbabwe, a été détaché auprès du Secrétaire général du Commonwealth en tant que conseiller spécial sur l'Afrique australe.

Monsieur le Président, comme le député néo-démocrate de Windsor-Walkerville l'a fait observer la semaine dernière devant le Comité permanent des droits de la personne, la question de la lutte contre l'apartheid est maintenant au-dessus des considérations partisans normales au Canada. C'est un engagement que le Parlement et le pays ont pris ensemble.

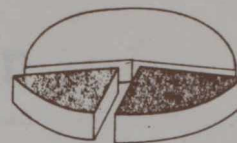
Dans un sens plus vaste, il en est de même de notre engagement envers le Commonwealth. Ce qui était autrefois un lien avec notre passé est devenu aujourd'hui un important instrument de politique contemporaine, et un symbole de la largeur d'esprit et de l'étendue des alliances dont ce pays spécial, le Canada, aura besoin pour atteindre ses objectifs dans l'avenir.

nos produits. Le Canada tente toutefois de créer des débouchés intéressants dans plusieurs pays du Commonwealth, qui demeure pour le Canada un véhicule important d'aide aux pays en voie de développement.

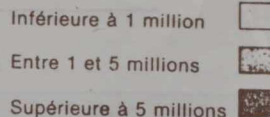
En 1986-1987, le Canada a fourni 16,7 millions de dollars au Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (FCCT), venant ainsi au premier rang des donateurs du Fonds.

C'est un Canadien qui est directeur général du Fonds, lequel repose sur le principe de l'aide réciproque et continue de jouer un rôle de pionnier en encourageant la coopération technique entre les pays en voie de développement. Tous les membres fournissent une contribution financière à son budget. Important facteur de coopération Sud/Sud, le fonds recrute 60 pour cent de ses spécialistes dans les pays en

Classement des pays selon leur population (1983) Membres du Commonwealth : total 49



Population



CITIZEN PHOTO

● La Reine Elisabeth II est le chef du Commonwealth qui regroupe 49 nations. Ci-dessus, la Reine Elisabeth II accompagnée du Premier ministre Brian Mulroney.

voie de développement du Commonwealth. La formation par les soins du Fonds est organisée presque exclusivement dans d'autres pays en développement du Commonwealth. Le Fonds a amplement démontré qu'il pouvait répondre rapidement, et avec de faibles frais généraux administratifs, aux demandes d'assistance technique à petite échelle émanant des pays membres. ■

Coopération canado-tunisienne

Des échanges multiples et de longue date

La gestion foncière informatisée

LA section commerciale de l'Ambassade du Canada à Tunis a inauguré, le 17 mars dernier, en compagnie de M. Habib El-Amri, Président Directeur Général de l'Office de la Topographie et de la Cartographie (OTC) tunisien, un colloque visant à démontrer à différents interlocuteurs tunisiens les champs d'application possible de la technologie canadienne dans le domaine de la gestion foncière, et plus précisément, dans le projet d'établir un cadastre généralisé en Tunisie.

L'équipe de démonstration du Groupe Lavalin a souligné que le système canadien permettait la mise à jour plus régulière des registres fonciers, un meilleur suivi du processus d'immatriculation et l'élaboration des documents précis et complets pour fins d'urbanisme et d'aménagement du territoire. De plus, l'auditoire a été sensibilisé au fait que la technologie canadienne de gestion foncière est polyvalente, c'est-à-dire capable d'intégrer efficacement et avec précision tous les secteurs d'intervention publique (transport, démographique, gestion des services, équipements collectifs, infrastructures, sécurité publique, voiries, éducation etc.).

«Le livre canadien récent»

Vingt ans après l'établissement de l'Ambassade du Canada à Tunis, celle-ci a souligné les dons de livres effectués depuis plusieurs années par la tenue d'une exposition intitulée «Livres cana-

diens récents». L'exposition s'est déroulée dans les locaux de la bibliothèque nationale de Tunisie (BNT) du 21 au 28 avril 1987. L'ambassadeur canadien M. Timothy Williams a mis l'accent dans l'allocution prononcée lors du vernissage que le Canada, tout en maintenant des échanges culturels de type traditionnel comme l'est le don de livres, jette également, conscient qu'il est des progrès techniques dans le monde des communications, les premiers jalons d'une collaboration canado-tunisienne dans le domaine de la gestion automatisée des informations bibliographiques, conforme en cela aux vœux exprimés lors du premier Sommet de la francophonie de 1986. Aussi, la B.N.T. a été l'hôte récemment d'une délégation canadienne dont l'objectif était de faire un inventaire des informations bibliographiques de la Tunisie, étape nécessaire en vue d'établir un inventaire des données bibliographiques automatisées des Etats membres de la francophonie.

Ceci démontre, a souligné M. T. Williams, la bonne santé des échanges culturels canado-tunisiens entamés il y a vingt ans.

Exportations vers le Canada

Un séminaire intitulé «Les opportunités d'exportation vers le Canada» s'est tenu du 15 au 17 avril à Tunis et a réuni plus d'une centaine de compagnies tunisiennes désireuses de s'ouvrir sur ce marché encore mal connu. Inauguré par M. Slaheddine M'barek, Ministre de l'Industrie et du Commerce, le séminaire a été organisé par

le Bureau de Promotion de Commerce du Canada et par le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) et a été financé par l'Agence canadienne de développement international. Une demi-douzaine de conférenciers et d'experts venus du Canada ont offert des séances sur la réglementation douanière et le système préférentiel canadien et les caractéristiques de son marché.

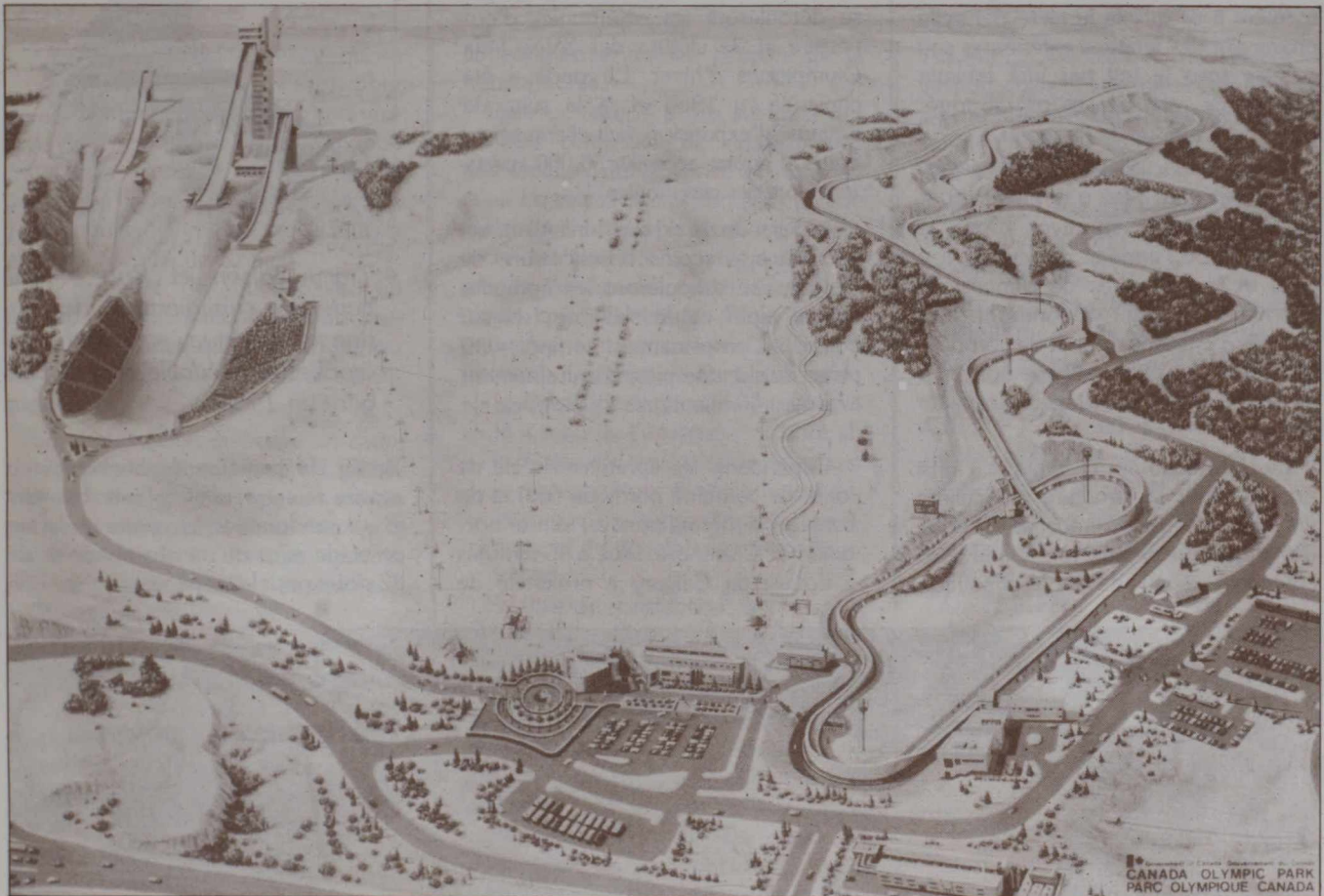
Les groupes de discussion se sont formés pour examiner les secteurs majeurs que sont les textiles et l'habillement, le cuir et les chaussures, les produits alimentaires transformés ainsi que les fruits et légumes frais.

Dans son discours d'ouverture, M. Slaheddine M'barek, Ministre de l'Industrie et du Commerce, a souligné la valeur du geste fait par le Canada pour inciter des exportations sur son propre marché. Cette démarche faisant suite à plusieurs études et missions à l'initiative du Canada. Le Gouvernement tunisien et le secteur privé n'étaient pas en reste et prévoyaient une mission du CEPEX en septembre prochain au Canada et l'éventualité d'établir une antenne tunisienne à Montréal.

L'Ambassadeur du Canada, M. Timothy Williams, a pour sa part exalté l'approfondissement des relations entre la Tunisie et le Canada suite à l'accroissement de la coopération en train de s'opérer. Il n'en voulait pour preuve que la présence à la Goulette d'un bateau canadien avec comme cargaison un don de blé de cinq millions de dollars, le nombre sans cesse croissant de boursiers tunisiens au Canada, et la visite, en ce moment, d'une délégation d'hommes d'affaires canadiens à la recherche de partenaires en coopération industrielle. ■

Jeux Olympiques d'hiver

Calgary, Février 1988



- Une représentation artistique du Parc olympique situé près du centre de Calgary dans la province d'Alberta où auront lieu les prochains Jeux Olympiques d'hiver en février '88. (Photo : Comité olympique des XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver)

LES XVes Jeux Olympiques d'hiver auront lieu à Calgary en février 1988. Cette ville de l'Ouest du Canada ouvrira ses portes au monde entier et profitera de cette occasion pour mettre l'accent sur l'amitié et l'excellence.

Calgary, ville dynamique d'environ 625.000 habitants, est reconnue pour son hospitalité. Le Stampède de Calgary, événement annuel d'une dizaine de jours faisant revivre la vie aventureuse des cowboys avec son rodéo et ses courses de chariots western, attire chaque année plus d'un million de visiteurs du monde entier.

A Calgary, on retrouve toutes les installations, services et divertissements

d'une grande ville ainsi que le plus nouveau et un des plus spectaculaires centres des arts de la scène canadienne. Nichée au pied des Rocheuses, à environ une heure et demie de route du Parc national de Banff et du Lac Louise Calgary permet de se rendre rapidement dans des régions magnifiques aux lacs turquoise et émeraude, aux pics enneigés, aux gorges, aux chutes d'eau et aux forêts profondes.

C'est au Parc olympique canadien de Calgary qu'auront lieu les épreuves de saut à skis, de bobsleigh, de luge et de combiné nordique (saut), et que seront présentés les deux volets (sauts artistiques et figures) du ski acrobati-

que, sport de démonstration aux Jeux olympiques d'hiver de 1988. C'est là également que se tiendront les concours de ski pour personnes handicapées. On trouve ici les premiers tremplins olympiques de saut à ski dans l'ouest du Canada, le premier centre résidentiel d'entraînement olympique et les premières pistes olympiques de bobsleigh et de luge au Canada. Une merveille de l'ingénierie, ces pistes ne dégèlent pas, même à 20°C.

Le centre d'entraînement olympique hébergera les athlètes et comprendra des installations d'exercice et de poids et haltères, un gymnase, des installations de physiothérapie, des baignoires

Le Canada et l'Afrique

à hydromassage et des salles d'audio-visuel. Les athlètes auront aussi accès aux installations de médecine sportive de l'Université de Calgary.

Situé sur le campus de l'Université de Calgary, l'anneau Olympique de 400 mètres est le premier anneau de patinage de vitesse couvert du monde. Cette installation a été conçue de manière à ce que la lumière naturelle provenant des fenêtres extérieures soit reflétée sous le toit par une tablette d'éclairage en béton préfabriqué, posée tout autour de l'anneau.

D'une capacité de 4.000 sièges, elle servira tant l'été que l'hiver pour diverses activités sportives. Dans le périmètre de l'anneau de vitesse, il y aura deux patinoires de dimensions internationales qui répondront aux normes d'entraînement et de compétition du hockey, du patinage artistique et du patinage de vitesse sur petite piste.

Le Saddledome olympique, ainsi nommé pour sa structure particulière en forme de selle, témoigne lui aussi des efforts que déploie le Canada pour aménager des lieux de compétition

olympique dont la population peut être fière. Inauguré en 1983, ce stade est doté du plus grand toit du monde suspendu par des câbles. Là se tiendront les épreuves de patinage artistique et de hockey sur glace pendant les Jeux olympiques.

C'est au stade McMahon, sur le campus de l'Université de Calgary, que se dérouleront les cérémonies d'ouverture et de clôture des XVes Jeux Olympiques d'hiver. Le stade a été construit en 1960 et, à la suite de travaux d'expansion actuellement en cours, il pourra accueillir 50.000 spectateurs lors des cérémonies.

A la station de ski du Mont-Allan, qui se trouve à moins d'une heure de Calgary, se dérouleront les épreuves de ski alpin et de ski libre (ski sur bosses). L'emplacement comporte 30 pistes de ski, une piste d'entraînement ainsi que 40 kilomètres de pistes de ski de fond.

Cependant, les épreuves de ski de fond, de combiné nordique (ski) et de biathlon se dérouleront au centre nordique de Cammore, situé à 55 minutes à l'ouest de Calgary à proximité de



- Tracy Wilson et Rob Meall, vedettes canadiennes de patinage artistique, souhaitent décrocher la médaille d'or à Calgary en 1988.

Banff. Un parcours de 56 kilomètres servira aux épreuves à l'entraînement et aux randonnées. Le centre renferme un stade ainsi qu'un champ de tir de 32 cibles pour le biathlon. ■



- L'anneau olympique de Calgary (400 mètres) est le plus vaste anneau de patinage de vitesse couvert au monde.

Le Sommet de Québec

Le rôle du gouvernement du Québec dans la francophonie

LE Sommet de Québec, qui se tiendra les 2, 3 et 4 septembre 1987, accueillera les représentants de peuples venus du monde entier. Ce Sommet saura faire la preuve qu'il faut faire davantage que gérer l'héritage d'une langue : il faut en préparer l'acquis de demain.

Le Sommet de Québec est un événement diplomatique de toute première importance qui aura un impact sur l'ensemble du monde francophone.

En effet, ce Sommet offre un cadre de coopération unique, où les hautes autorités des pays et gouvernements présents, dépassant les clivages qu'ils rencontrent dans d'autres forums, pourront mieux travailler ensemble et collaborer plus efficacement.

Le Sommet de Québec est une entreprise de dialogue et d'échanges qui a pour vocation la coopération entre États et gouvernements ayant en commun l'usage du français.

Québec se réjouit d'être la ville hôte de cette rencontre internationale et se prépare activement à vivre un grand moment de son histoire.

C'est la première fois qu'un si grand nombre de représentants d'États et de gouvernements seront présents, en même temps, dans la vieille capitale. Québec sera, en septembre 1987, au cœur du monde francophone.

La deuxième Conférence ayant lieu à Québec, le gouvernement québécois y joue un double rôle. Il est à la fois gouvernement hôte, avec le gouvernement du Canada, et gouvernement participant.

A titre de gouvernement hôte, le Québec est membre, avec le Canada et le Nouveau-Brunswick, d'un comité qui doit assurer, dans tous ses aspects, la préparation, l'organisation et la tenue du Sommet de Québec.

A titre de gouvernement participant, le Québec présentera au Sommet des dossiers dont le contenu et les orientations permettront de faire progresser la

coopération entre les peuples de la francophonie.

Pour ce faire, il a mis sur pied des comités composés de représentants des secteurs public, privé et universitaire. Le travail de ces comités consiste à élaborer des propositions de coopération multilatérale, à l'image des cinq grands réseaux de coopération stratégique que les chefs d'État et de gouvernement ont convenu de créer à l'issue du Sommet de Paris. Ce sont :

- le réseau de l'agriculture;
- le réseau de l'énergie;
- le réseau des industries de la langue;
- le réseau culture et communication;
- le réseau de la coopération scientifique et du développement technologique.

En voie de constitution, ces réseaux définissent la solidarité, l'entraide et la volonté d'action que veulent établir entre eux les États et les gouvernements du monde francophone.

Depuis plus de vingt-cinq ans, le Québec a cherché à développer des relations avec les autres pays francophones. Cela a été une constante pour tous les gouvernements qu'a connus le Québec.

La tenue à Québec de la deuxième Conférence des pays ayant en commun l'usage de la langue française nous fournit une bonne occasion de nous interroger sur la nature de la francophonie, sur les enjeux qu'elle met en cause et sur les chances qu'a le Sommet de Québec d'apporter des réponses adéquates aux défis qui se posent à ceux qui parlent français aujourd'hui.

Dans cette perspective, voici certains repères de l'histoire de la francophonie institutionnelle.

Principales institutions de la francophonie où le Québec est représenté

A.C.C.T. : Agence de coopération culturelle et technique créée le 20 mars 1970.

A.I.M.F. : Association des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue française, créée à Québec le 1^{er} mai 1979.

A.I.P.L.F. : Association internationale des parlementaires de langue française, créée en 1967.

AUPELF : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, créée à Montréal en 1961.

CIRTEF : Conseil international des radios-télévisions d'expression française, créée à Montréal en 1977.

CONFESJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports, première réunion en 1969.

CONFEMEN : Conférence des ministres de l'Éducation des États francophones, première réunion en 1960.

FIDELF : Fédération internationale des écrivains de langue française, créée à Québec en 1982.

Le terme «francophonie»

Au Québec, lorsqu'on parle des francophones, on pense naturellement à tous ceux qui parlent le français. Il n'est pas évident que tous l'entendent ainsi.

Pour un Français par exemple, les francophones ne seraient-ils pas ceux qui parlent français sans être Français ? Alors que pour un Tunisien ou un Zaïrois, les francophones désignent peut-être ceux pour qui le français est une langue maternelle.

Le terme francophonie semble avoir été inventé par le géographe français Onésime Reclus vers la fin du XIX^e siècle en étudiant les rapports entre le nombre de ceux qui parlent français et leur répartition dans l'espace, et peut recouvrir diverses significations.

Si pour Onésime Reclus, tributaire des réalités de son temps, il désignait une sorte de diaspora linguistique, témoin du rayonnement de la France,



Le Canada et l'Afrique



il en est venu à signifier une réalité institutionnelle : l'ensemble des institutions publiques et privées qui expriment une communauté de concertation et de coopération entre ceux qui utilisent le français.

On ne peut réduire la réalité de la francophonie à son aspect institutionnel. Dans ses préoccupations historiques, c'est pourtant à cela que se limite ce texte.

Des premières manifestations à l'Agence de coopération culturelle et technique

C'est vers la fin du XIX^e siècle que naissent les premières tentatives d'association basée sur la langue française. Elles visaient alors essentiellement à assurer le rayonnement de la France : en 1899, l'Association des pédiatres de langue française; en 1906, la Fédération internationale pour la culture et l'expansion de la langue française; et en 1937, l'Association internationale des écrivains de langue française.

Malgré la naissance de l'Association internationale des journalistes de langue française en 1952 et, en 1954, de l'Union culturelle française qui se voulait «une sorte d'Unesco francophone», il faut attendre le début des années soixante pour voir apparaître l'idée de la francophonie multilatérale.

L'échec d'un projet de Communauté française conçue en 1958 et l'accession de nombreux pays d'Afrique à l'indépendance imposent une nouvelle approche. Il faut reconnaître que des Québécois, particulièrement sensibles aux défis que leur impose le contexte géographique, politique et culturel dans lequel ils évoluent, ont joué un rôle important dans la prise de conscience de la nouvelle situation et dans l'émergence des institutions que nous connaissons aujourd'hui.

C'est ainsi que l'AUPELF est fondée à Montréal en 1961 en regroupant une

quarantaine d'universités (plus de 130 aujourd'hui). L'Association internationale des parlementaires créée en 1967 regroupe aujourd'hui 35 sections représentant des parlements francophones. L'Association des maires des capitales et métropoles entièrement ou partiellement francophones est fondée à Québec en 1979. On pourrait parler du Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF) constitué à Montréal en 1978 et des nombreuses associations de professionnels (juristes, sociologues, écrivains, informaticiens, etc.) ou d'institutions qui expriment, chacune à sa façon, la diversité et le dynamisme de la francophonie, dans le cadre d'une collaboration qui donne souvent des résultats appréciables.

Les premières manifestations de coopération *intergouvernementale* multilatérale se sont produites dès 1960, alors qu'était décidée la réunion biannuelle des ministres de l'Éducation des pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar avec la participation de la France. L'éducation présentait un domaine où, manifestement, les problèmes dépassaient le cadre des accords bilatéraux conclus entre la France et chacun des pays nouvellement indépendants.

C'est à cette conférence, jusque-là franco-africaine, que le Québec, dont la coopération avec la France s'était développée de façon remarquable depuis l'accord de 1965 en matière d'éducation, est invité lors de la session qui se tient à Libreville en février 1968. La conférence se dote alors d'un secrétariat technique permanent qui se fixe à Dakar et crée le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (C.A.M.E.S.), qui s'établit à Ouagadougou. Le Burundi, le Rwanda et le Zaïre participent en observateurs à la même conférence qui accueille ensuite le Canada en 1969 et la Belgique en 1971. La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports est instituée sur le même modèle en 1969.

Souhaitée par l'Organisation commune africaine et malgache (O.C.A.M.) en 1966, une nouvelle dynamique est lancée, qui va permettre à son président en exercice, monsieur Hamani Diori, de réunir, à Niamey, en février 1969, une conférence chargée d'étudier la mise en œuvre d'une résolution, proposée par le président Senghor, adoptée par cet organisme et visant à créer une communauté francophone. Cette conférence, à laquelle participe le Québec, met sur pied un secrétariat provisoire chargé, sous la haute autorité du président Diori, de formuler un projet. C'est au cours de la conférence réunie à Niamey, en mars 1970, qu'est créée l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le représentant du gouvernement du Québec signe la convention à la suite du représentant du gouvernement canadien. La charte annexée à la convention contient un article qui permet au Québec de participer à cette organisation internationale :

Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des Etats membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'Etat membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité, et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'Etat membre (article 3.3.).

L'entente entre Ottawa et Québec définissant ces modalités est signée à la veille de l'ouverture de la Conférence générale de l'A.C.C.T qui se tient dans les deux capitales en octobre 1971. ■

Texte reproduit à partir des documents fournis par le ministère des Relations internationales du gouvernement du Québec

La revue «Le Canada et l'Afrique» peut être obtenue gratuitement sur demande auprès des ambassades du Canada. Nos lecteurs sont invités à nous faire connaître leurs critiques sur le contenu de cette publication.

Photo couverture : Le château Frontenac de Québec, ville où aura lieu le deuxième sommet francophone

Rédacteur en chef : Mme Outi-Kaarina BADJI

Directeur de publication : Peter A. van BRAKEL

Imprimé aux N.I.S. - Dakar - Route du Service Géographique - Hann